

Construction de locaux

Résultats à fin mars 2019

Locaux autorisés

Au 1er trimestre 2019, les surfaces des locaux autorisés dans la région Grand Est sont en hausse de 27 % par rapport au quatrième trimestre 2018. 1 037 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés, dépassant pour la première fois depuis le dernier trimestre 2011 la barre symbolique du million de m². Au niveau national, les autorisations de locaux sont en progression de 5 %.

À l'échelle départementale, les autorisations sont en hausse dans quatre départements sur dix. La progression est très marquée dans la Meuse (+393 %) et en Moselle (+348 %) et forte dans la Marne (+28 %) et en Meurthe-et-Moselle (+18 %). Dans les autres départements de la région, le repli

varie de -52 % dans le Haut-Rhin à -3 % dans les Vosges.

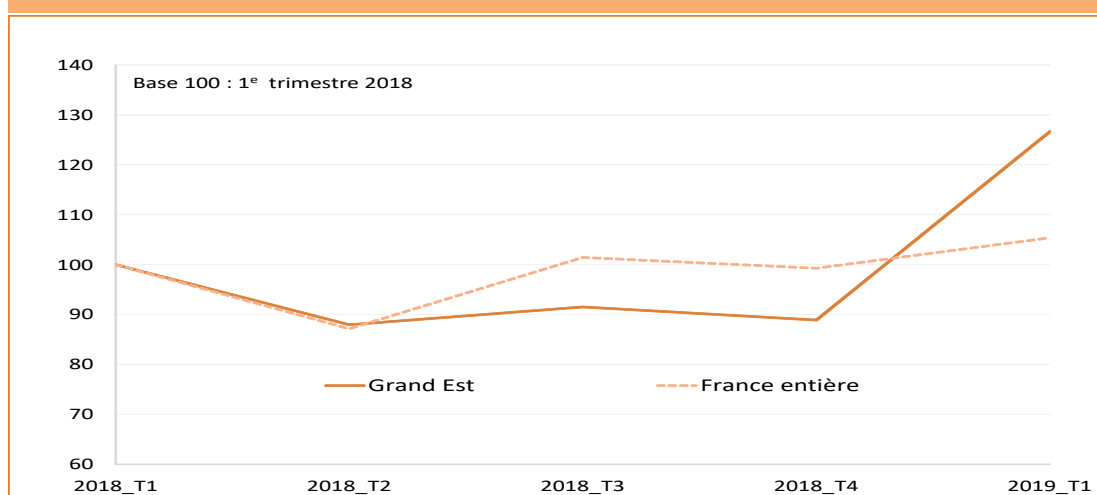
En cumul annuel, d'avril 2018 à mars 2019, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à un peu plus de 3 230 000 m² sur le territoire du Grand Est, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente alors que le niveau national affiche un recul de 4 %.

Six départements de la région affichent une croissance du cumul annuel allant de 11 % dans le Bas-Rhin à 65 % en Moselle. Dans les autres départements, la baisse est voisine de 30 % en Haute-Marne, dans la Marne et le Haut-Rhin et s'établit à -16 % dans les Ardennes.

Surface de plancher des locaux autorisés	Jan-Mars 2019		12 derniers mois (Avr 18 à Mars 19)	
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)*	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	31 000	-4	158 000	-16
Aube	63 000	-23	271 000	20
Marne	152 000	28	383 000	-31
Haute-Marne	16 000	-48	105 000	-32
Meurthe-et-Moselle	73 000	18	263 000	13
Meuse	69 000	393	135 000	38
Moselle	353 000	348	639 000	65
Bas-Rhin	163 000	-23	751 000	11
Haut-Rhin	67 000	-52	294 000	-31
Vosges	49 000	-3	236 000	16
Région Grand Est	1 037 000	27	3 234 000	3
France entière	10 693 000	5	39 909 000	-4

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Locaux commencés

Près de 527 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région Grand Est au cours du premier trimestre 2019, soit un repli de 12 % par rapport au premier trimestre 2018 mais les surfaces restent stables par rapport au dernier trimestre 2018. Au niveau national, la croissance des locaux commencés est de 2 % entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019.

A l'échelle départementale, les mises en chantier sont en recul dans sept départements sur dix. Le repli varie de -55 % en Moselle à -9 % dans le Haut-Rhin. Le Bas-Rhin est le seul département urbain à afficher une croissance des mises en chantier au premier trimestre 2019 (+31 %).

En cumul annuel, d'avril 2018 à mars 2019, la baisse des locaux commencés dans la région Grand Est atteint -7 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, le cumul annuel est stable sur la même période.

Au niveau départemental, un fort repli

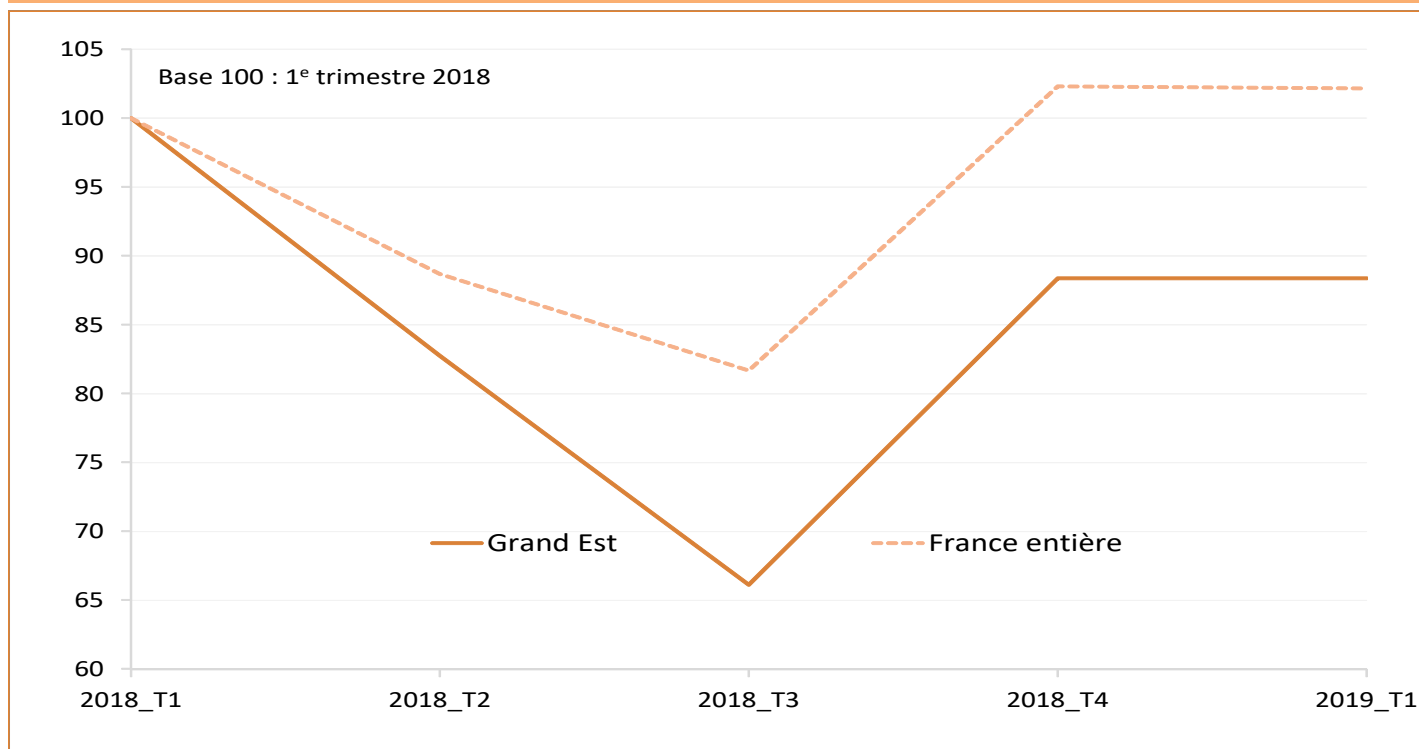
Surface de plancher des locaux commencés	Jan-Mars 2019		12 derniers mois (Avr 18 à Mars 19)	
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)*	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	21 000	-40	113 000	19
Aube	39 000	80	182 000	38
Marne	45 000	-27	233 000	-47
Haute-Marne	22 000	-10	84 000	-6
Meurthe-et-Moselle	28 000	-29	115 000	-34
Meuse	25 000	90	54 000	5
Moselle	55 000	-55	294 000	6
Bas-Rhin	166 000	31	488 000	14
Haut-Rhin	68 000	-9	236 000	1
Vosges	59 000	-26	143 000	-16
Région Grand Est	527 000	-12	1 942 000	-7
France entière	7 269 000	2	26 673 000	0

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Marne (-47 %) et en Meurthe-et-Moselle (-34 %). À l'inverse, la hausse des mises en chantier est marquée dans l'Aube (+38 %) et dans les Ardennes (+19 %).

Le Bas-Rhin, qui concentre 25 % des mises en chantiers au niveau régional, enregistre une croissance de 14 % du cumul annuel à fin mars 2019.

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Type de locaux

Par type d'activité, la forte progression des autorisations enregistrée au premier trimestre 2019 par rapport au premier trimestre 2018 est due essentiellement au dynamisme du secteur industriel (+173 %), des entrepôts (+82 %) et des exploitations agricoles ou forestières (+54 %). Le volume de ces trois secteurs représente près de 70 % des surfaces de locaux autorisés.

A l'inverse, dans les autres secteurs, la décroissance varie de -61 % pour les

hébergements hôteliers à -9 % pour les bureaux. Pour les locaux commencés, excepté les entrepôts et l'artisanat, tous les secteurs d'activité sont en baisse sur ce premier trimestre.

En cumul annuel, la hausse des autorisations de locaux ne concerne que deux secteurs : les entrepôts (+67 %) et les exploitations agricoles ou forestières (+8 %). Le repli dans les autres secteurs d'activité varie de -2 % pour l'industrie à

-44 % pour les hébergements hôteliers. Pour les mises en chantiers, ce sont principalement les surfaces de locaux industriels, les commerces et les bureaux qui portent la baisse observée.

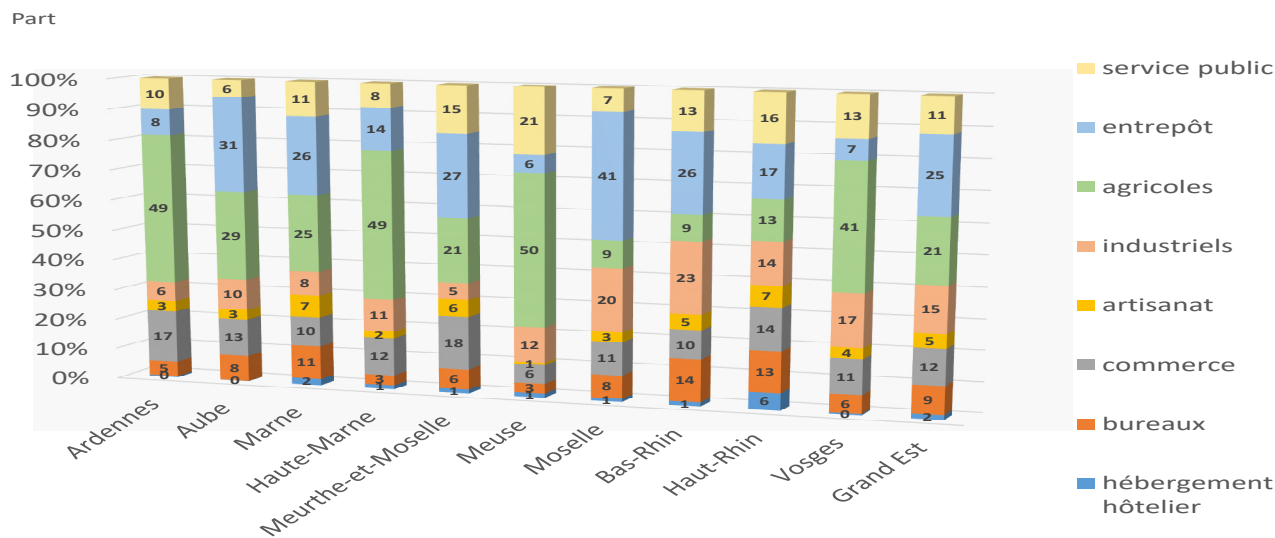
L'artisanat, les exploitations agricoles ou forestières et les entrepôts sont en hausse respectivement de +39 %, +20 % et +6 %

Surface de plancher par type de locaux	Jan-Mars 2019			12 derniers mois (Avr 18 à Mars 18)		
	Cumul (m²)	T(N)/T(N-1) (%)*		Cumul (m²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés (m²)	1 037 000	27	5	3 234 000	3	-4
Hébergement hôtelier	14 000	-61	19	50 000	-44	-1
Bureaux	77 000	-9	-13	301 000	-1	-7
Commerce	100 000	-10	-12	374 000	-25	-25
Artisanat	34 000	-29	-1	147 000	-11	9
Industrie	162 000	173	4	495 000	-2	0
Exploitation agricole ou forestière	215 000	54	-9	685 000	8	-8
Entrepôt	345 000	82	65	810 000	67	14
Service public ou d'intérêt collectif	90 000	-40	-9	372 000	-20	-5
Locaux commencés (m²)	527 000	-12	2	1 942 000	-7	0
Hébergement hôtelier	1 000	-74	31	34 000	-16	15
Bureaux	67 000	-5	-4	221 000	-4	11
Commerce	66 000	-40	-15	236 000	-28	-12
Artisanat	22 000	20	44	108 000	39	6
Industrie	71 000	-17	-3	218 000	-43	0
Exploitation agricole ou forestière	95 000	-6	-3	435 000	20	6
Entrepôt	146 000	91	40	370 000	6	-10
Service public ou d'intérêt collectif	59 000	-55	-17	320 000	-3	-3

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

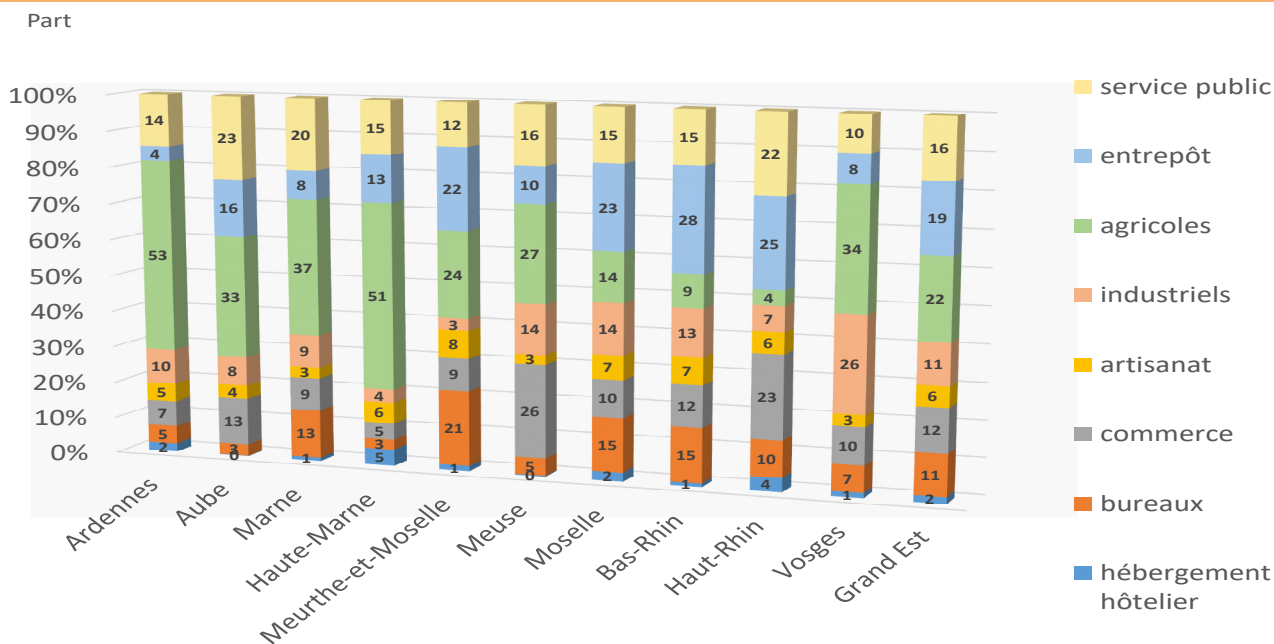
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est , Sit@del2, date de prise en compte

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013,

les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal ; par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1^{er} mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Service connaissance et développement durable